



P6-00050  
829790  
sc.social

Filière : B/L

Session : 2023

Épreuve de : SCIENCES SOCIALES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

## PEUT-ON CONCILIER JUSTICE SOCIALE ET DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ?

À l'automne 2018, l'annonce par le gouvernement Édouard Philippe d'une nouvelle taxe sur le carburant <sup>à visée écologique</sup> a provoqué la crie des "gilets jaunes", un large mouvement de contestation sociale, au départ contre cette taxe qui allait pénaliser disproportionnellement les plus défavorisés, mais qui s'est ensuite élargi à un large éventail de revendications visant une plus grande justice sociale et dénonçant une augmentation des inégalités au sein de la société.

La justice sociale est souvent l'objectif principal de la redistribution effectuée par les autorités publiques via par exemple l'impôt ou les subventions. Il s'agit de réduire le plus possible les inégalités a priori entre citoyens — leurs conditions matérielles de départ liées à l'origine sociale — pour se rapprocher vers une société plus juste et égalitaire où tout le monde a les chances les plus similaires possibles de réussir. Il s'agit donc bien d'un idéal vers lequel on peut choisir de tendre sans jamais

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

l'atteindre pleinement. La défense de l'environnement désigne la protection des milieux naturels, éviter leur surexploitation par l'homme, limiter la pollution : en somme, œuvrer pour un développement durable qui permette aux sociétés humaines de se développer sans dégrader la nature dans laquelle ils vivent. La défense de l'environnement est donc une action qui tend vers un but précis : préserver l'environnement naturel, ce qui implique un certain nombre de sacrifices dans les modes de vie des individus dont la disposition a priori — consommer et vivre selon leurs préférences et leur contrainte budgétaire pour maximiser leur bien-être personnel — n'est jamais compatible avec cet objectif. Défendre l'environnement revient donc à modifier les pratiques, déjà initialement diverses et socialement situées, des individus, ou pénaliser celles qui sont particulièrement nocives.

C'est ici que s'établit le lien de la défense de l'environnement avec la justice sociale : il est assez intuitif qu'à prime abord le degré de dégradation de l'environnement n'est pas le même pour deux individus à niveau de vie différent. En terme de nocivité pour la nature tous les styles de vie ne se valent pas. De même les autorités publiques, à qui revient la responsabilité d'œuvrer à la protection de l'environnement car aucun individu n'a intérêt à être le premier à le faire de sa propre initiative, touchent de manière inégalitaire, et surtout disproportionnelle face à la

pollution inégale, les plus défavorisés par les taxes et autres mesures punitives, comme cela a été décrit par les "gilets jaunes". Inversement, les subventions et autres "nudges" pour changer les comportements, par exemple les remises lors de l'achat d'une voiture hybride ou électrique neuve, bénéficient principalement aux populations les plus aisées. Dès lors, la défense de l'environnement doit-elle nécessairement se faire sur le dos des plus défavorisés en creusant les inégalités?

En effet, les plus favorisés polluent plus ~~en payant~~ et dans le même temps en payent moins le prix, à la fois économiquement et en termes de bien-être. Il est cependant possible de prendre des mesures protectrices de l'environnement en gardant un objectif de justice sociale, notamment en étant vigilant aux imperfections du marché et en visant un optimum de second rang. Enfin, la défense de l'environnement, comme toute cause érigée en problème public est soumise à un ~~enjeu~~ "cadrage" : l'enjeu est de l'orienter vers davantage de justice sociale.

Le niveau de pollution pour un individu semble tout d'abord socialement situé. Si les plus favorisés polluent plus que les populations moins aisées, ce sont ces dernières qui souvent subissent le plus les coûts des politiques environnementales. De plus ce sont également ces mêmes groupes qui ressentent le plus les conséquences de la dégradation de l'environnement et qui manquent des moyens économiques pour contraindre d'une manière à la fois bonne pour l'environnement mais aussi

bonne pour leur bien-être et leur santé personnelle.

Les ménages à haut niveau de vie et à haut niveau de diplôme ont des pratiques plus nocives pour ~~leur~~ l'environnement. Ainsi le document 1 montre que les enquêtés dont le niveau de vie est le plus élevé ont, toutes choses égales par ailleurs, neuf fois plus de chances d'avoir fait plus de 20 heures de trajet en avion, mode de transport particulièrement polluant (0,4% de la part totale des émissions de gaz à effet de serre l'an passé), à fin récréative au cours de l'année passée, que ceux dont le niveau de vie est plus faible. De même ils ont 5,3 fois plus de chances d'avoir parcouru 20 000 km ou plus en voiture l'an passé et 4,2 fois plus de chance de ne jamais faire leurs courses autrement qu'en voiture. En dehors de la question des transports, les enquêtés à niveau de vie ~~plus~~ le plus élevé ont <sup>plus</sup> une faible vigilance à leur consommation d'eau, au réglage de la température, à leur consommation d'électricité et à leur niveau de chauffage. On peut raisonnablement ici émettre l'hypothèse qu'il en est ainsi dans ces écarts de comportements et de modes de vie en raison d'une contrainte budgétaire plus détreillée et d'un revenu disponible (revenu total moins les dépenses pré-engagées) plus élevé pour les personnes à niveau de vie le plus élevé. Le document 2 montre que certains de ces écarts persistent lorsqu'on regarde le niveau de diplôme au lieu du niveau de vie. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les enquêtés les plus diplômés ont 2,6 fois plus de chances que les moins diplômés à se déplacer en avion pour leurs loisirs et 1,6 fois plus de chances de ne pas être attentifs à la consommation d'eau de leur foyer. Le

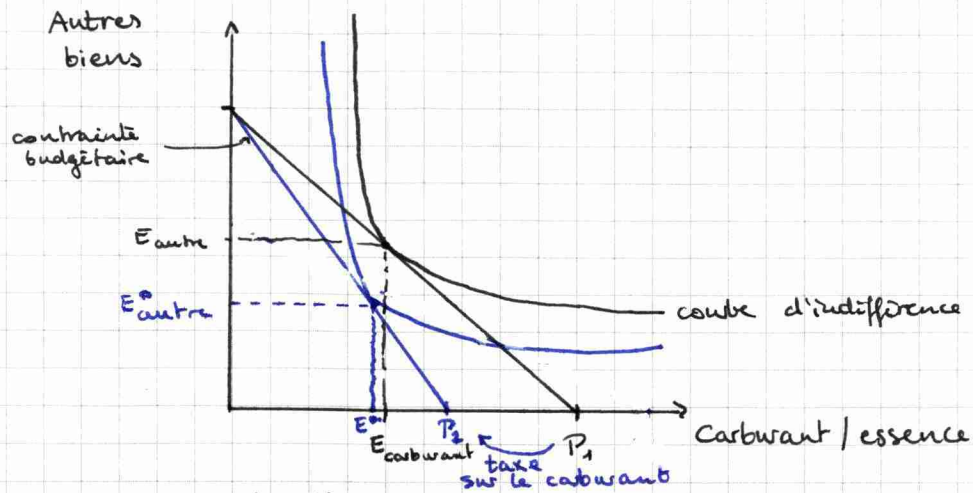
# Copie anonyme - n°anonymat : 829790

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2023
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
<b>Consignes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul>		
<p>qui peut sembler à première vue <del>paradoxal</del> paradisaïque — ne devrait-on pas avoir une conscience écologique plus éveillée lorsqu'on est plus diplômé ? — s'explique en réalité par la prédominance ici du capital économique (Bourdieu, <u>La Distinction</u>, 1979) dans le choix ou non de consommer. Ainsi tout tend à montrer que si l'on peut faire ce type de dépenses — prendre l'avion pour voyager loin hors de ses vacances, se doucher longtemps, se chauffer plus que confortablement — on le fait, car on n'en subit pas les conséquences négatives pour l'environnement. C'est ce que confirme le <u>document 3</u> qui montre systématiquement <del>lorsque</del> que les émissions de gaz à effet de serre (GES) augmentent avec le niveau de vie. Un individu du premier décile ou faisant partie des 10% les moins aisés de la population émet en moyenne environ 16,5 tonnes de GES par an contre environ 38,5 tonnes par an pour un individu du dixième décile ou faisant partie de 10% les plus aisés.</p> <p>Non seulement les personnes à niveau de vie le plus bas ont les habitudes ou modes de vie les moins nocifs pour l'environnement mais ils sont aussi les plus défavorisés par les politiques environnementales. Le <u>document 4</u></p>		
		5 / 15

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

étude d'impact de la taxe carbone mise en place en 2019 sur le revenu disponible des ménages. Ainsi un passage de 44,6€ par tonne de CO<sub>2</sub> à 55€ représenterait pour les 10% des ménages les plus pauvres un surcoût équivalent à 0,31% de leurs revenus disponibles, soit presque trois fois plus que le surcoût de 0,12% pour les 10% des ménages les plus riches. En effet, cette taxe carbone s'applique aux logements et aux transports, deux postes de consommation ayant une élasticité-prix relativement rigide. C'est ce que confirme le document 5 en indiquant que le tiers du premier de ville qui possède une voiture dépense "environ 12% de ses revenus à l'achat de carburant". De même la tête pointe du doigt d'autres inégalités socio-économiques que le revenu face aux politiques environnementales, comme le fait de vivre en zone rurale. Gaëlle Arnould-Jainquié, dans Zer Filles du coin (2021), tout comme Paul Renahy dans Zer Gars du coin (2005) montrent dans leurs ethnographies respectives l'importance de la voiture pour se déplacer lorsqu'on vit dans les campagnes. De fait les politiques environnementales telles que davantage de taxes sur les émissions de voitures ne mèneront pas à moins utiliser la voiture, seulement à réduire les autres consommations pour les plus défavorisés. Le graphique suivant illustre la faible élasticité-prix du carburant face aux autres postes de consommation et traduit ainsi l'effet d'une mesure

visant à taxer le carburant. ainsi une hausse ~~entraîne~~

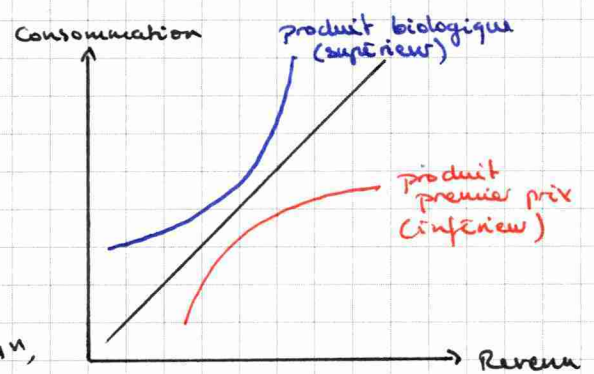


Effet d'une hausse du prix du carburant ayant une élasticité-prix faible

~~de~~ sa hausse entraîne surtout de moins consommer autre chose : de fait on ne diminue pas efficacement le niveau d'émission de GES, et financièrement les plus pauvres sont les plus touchés : il y a ici avec une telle même incompatibilité entre justice sociale et défense de l'environnement.

Les plus défavorisés subissent aussi plus les conséquences de la dégradation de l'environnement : le document 7 indique que les travailleurs agricoles souffrent le plus de l'usage de pesticides parce qu'ils y sont exposés. De même dans le document 8 ce sont les petits pêcheurs de La Ciotat et les riverains voisins de l'usine et du Parc national des Calanques, considérés "citoyens de seconde zone" qui subissent les effets néfastes de l'entreprise Aléo. Cette situation demeure vraie lorsqu'on regarde le vécu subjectif des individus lors d'auto-évaluations. En effet, le document 2 indique bien que, toutes choses égales par ailleurs, les plus diplômés ont 1,5 fois plus de chances que les moins diplômés de s'en voir par conséquent les conséquences du changement

climatique. Enfin, si les moins favorisés manquent de moyens financiers pour des pratiques polluantes telles le transport aérien, ils en manquent aussi pour des produits à la fois bons pour l'environnement et leur bien-être personnel. En effet, les documents 1 et 2 indiquent tout d'abord ~~une~~ <sup>une</sup> plus forte chance pour les plus diplômés et les enquêtés à niveau de vie le plus élevé ~~de~~ d'acheter systématiquement des produits biologiques et de ne pas avoir le prix des produits comme principal critère. Selon la typologie d'Engels (1857), les produits issus de l'agriculture biologique peuvent ainsi ~~être~~ ~~classés~~ être classés comme "biens supérieurs" dont la part dans la consommation augmente au fur et à mesure que le revenu augmente. Inversement les produits de premier prix (marque repère, etc + ...) peuvent être classés comme "biens inférieurs", dont la part dans la consommation Typologie des biens d'Engels diminue lorsque le revenu augmente, au profit justement de produits de meilleure qualité, donc potentiellement biologiques et moins nocifs pour l'environnement.



Néanmoins, il est envisageable d'implémenter des politiques environnementales en conservant un objectif de justice sociale, donc sans défendre l'environnement au désavantage des plus pauvres. Les effets néfastes pour l'environnement sont souvent non pris en compte dans les transactions économiques sur les marchés. Ainsi elles constituent des externalités négatives qu'il faut pouvoir



# Copie anonyme - n°anonymat : 829790

Emplacement QR Code	Filière : B/L	Session : 2023
	Épreuve de : SCIENCES SOCIALES	
<b>Consignes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer</li><li>• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir</li><li>• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)</li><li>• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)</li><li>• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre</li></ul>		
<p>prendre en compte le mieux possible pour suivre son niveau de bien-être collectif le plus élevé. De surcroît, lorsqu'on cherche expérimentalement un objectif de justice sociale en parallèle d'un objectif écologique — car les deux ne s'excluent pas mutuellement par nature — alors on peut non seulement éviter de creuser plus les inégalités, on peut les réduire. Il est néanmoins capital d'orienter ainsi les mesures, car nous l'avons vu, les désincentives monétaires touchent les plus précaires qui polluent le moins.</p> <p>aider prioritairement les moins aisés augmente de la manière la plus efficace le bien-être collectif au cours de la défense de l'environnement. Ils sont triplement touchés comme nous l'avons dit : ils polluent le moins, en sont les plus affectés, et subissent le plus les taxes et autres mesures punitives. Or l'environnement nous concerne bien tous : il est non excluible mais rival lorsque l'on surexploite ses ressources, halieutiques par exemple. Ainsi le <u>document 6</u> montre bien comment les partis verts, qui affichent justement comme point central de leur programme politique la défense de l'environnement, mettent sur des « valeurs qui pourraient</p>		
		9/15

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

être importantes pour la survie de l'humanité ou bien de promouvoir le bien-être de groupes particuliers» pour réaliser des vœux. Il s'agit donc aussi de pénaliser le plus justement possible les entreprises polluantes, quantifier au mieux les externalités négatives issues de leur activités, pour d'abord pouvoir réellement servir pour la protection de l'environnement et aussi ne pas pénaliser les consommateurs. Il en va ainsi pour l'entreprise citée au document 8. Cependant là encore tout l'enjeu est l'élasticité-prix de la demande de céramiques ou abricots : il faudrait qu'elle soit plutôt souple pour que soit bien l'entreprise polluante et non le consommateur qui porte l'essentiel d'une taxe ou amende éventuelle. On se retrouverait ainsi piégé dans une éternelle répétition de la situation illustrée au document 4 : l'état pénalise les émissions, les plus défavorisés en payent le plus le prix, et auront donc encore moins de revenus disponibles pour un jour pouvoir espérer acheter une voiture électrique moins polluante.

Lorsqu'on se fixe explicitement des objectifs de redistribution, visant ainsi la justice sociale, on peut éviter de tels effets néfastes. C'est ce qu'explique le document 5. Dans l'hypothèse du versement d'une somme égale pour tous les ménages de 100 euros, celui-ci ferait plus que compenser ce que les ménages pauvres ont dû

payer en taxe carbone alors que les ménages plus riches seraient moins pénalisés puisque, polluant plus, ils payent ~~une~~ \* montant plus élevé de taxe carbone qui néanmoins représente une part moindre de leur revenu disponible. Empiriquement on a montré qu'un tel virement pouvait certes augmenter les émissions des ménages pauvres, mais que cette augmentation serait moins que proportionnelle au montant versé. Emilien Rougier évoque également la possibilité de lier ce ~~virement~~ type de virement "lump sum" avec des ~~subventions~~ subventions à la rénovation énergétique ciblées. En effet, les subventions de ce type pour le moment ~~font~~ sans conditions de revenu ou alors à conditions très larges et généreuses, dans l'objectif de mieux isoler le parc immobilier français ont principalement bénéficié aux ménages plus aisés. L'annonce du "plan eau" d'Emmanuel Macron en avril 2023 semble lui aussi viser certaines consommations spécifiques aux plus riches. Ainsi une proposition est de rendre le litre d'eau plus cher à partir d'un certain seuil mensuel de consommation pour chaque foyer. ~~Par~~ Par là seraient donc pénalisés les foyers ayant une piscine plus que les ménages des premiers degrés. Il s'agit toujours de garder en tête les différences de modes de vie, de consommation et de pollution - socialement situés, ou du moins économiquement - tels qu'elles sont montrés par les documents 1, 2 et 3.

Pendre des menues en faveur de l'environnement tout en visant la redistribution et plus de justice

sociale et donc possible, notamment en ciblant les  
meubles avec un objectif explicite de plus aider les ménages  
jeunes, et en quantifiant le mieux possible les externalités  
négatives telles ~~les~~ les diverses formes de pollution pour  
atteindre un optimum de second rang. Néanmoins il  
faut aussi prendre en compte la caractéristique socialement  
construite de la lutte pour la défense de l'environnement :  
il faut opter pour un cadrage de ce problème public  
favorable à davantage de justice sociale.

Si un premier enjeu est ainsi de voter la ~~la~~  
défense de l'environnement d'un "clivage de classes", le  
cadrage oriente inévitablement aussi dans la désignation  
des coupables et des meubles à prendre.

L'environnement concerne bien tout le monde, peu  
importe leur positionnement dans l'espace social. Théorisé  
par Pierre Bourdieu dans La Distinction (1979), et leurs  
différents degrés de capital social, à la fois économiquement  
et culturellement situés. Ainsi le document 6 montre  
dans quelle mesure les partis écologistes ont réussi à le  
monter, avec un électeurat socio-démographique peu  
homogène. Cela pourrait rejoindre ce que Bourdieu nomme  
des "dispositions dominantes" qui peuvent mener à un  
rapprochement — en l'occurrence ici le vote écologiste — dû  
à un rapport entre capital culturel et économique  
similaire mais à degrés différents. Néanmoins Caroline  
Cloué et Pascal Deloit montrent que ces partis ont  
inévitablement été se positionner sur le clivage

# Copie anonyme - n°anonymat : 829790

Emplacement  
QR Code

Filière : B/L

Session : 2023

Épreuve de : SCIENCES SOCIALES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

gauche / droite. En de fait ils sont axés à gauche visant l'égalité et la justice sociale : politiquement on paraît donc bien croire que défendre l'environnement sans penser le plus le plus pauvres est envisageable. Cependant valoir certaines bonnes pratiques ne suffit pas comme le montrent les documents 1 et 2 : la contrainte économique est plus forte que la connaissance des bienfaits par la route de produits issus de l'agriculture biologique.

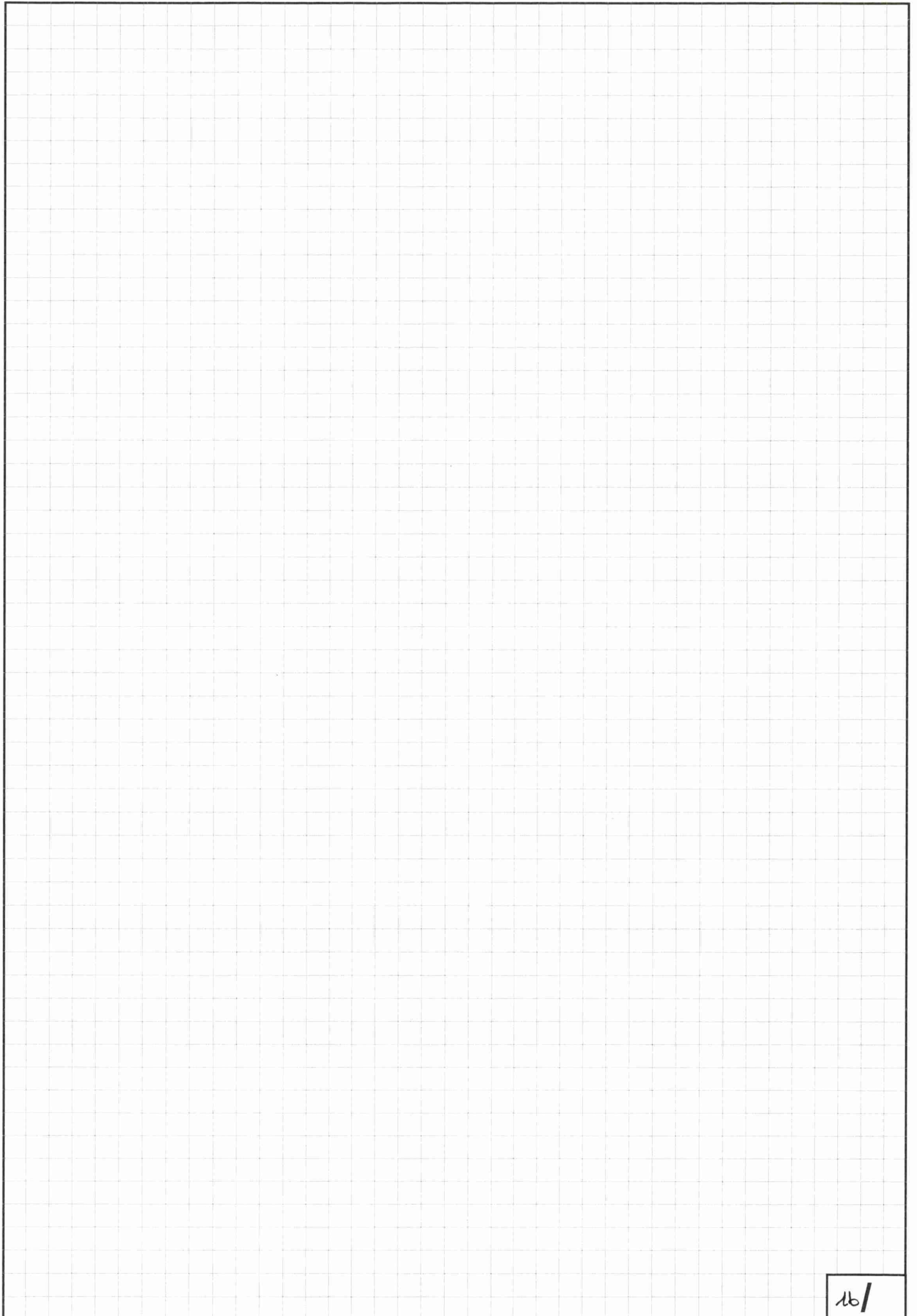
Par ailleurs, le cadrage oriente inévitablement dans la désignation des coupables et les mêmes à punir. Ainsi Pauline Delage, dans Violence conjugales (2020) a montré comment l'enjeu des "femmes battues" a d'abord été porté par le féminisme de la seconde vague avant de s'émanciper des autres revendications (contraception, droit à l'avortement...) pour être érigé en problème public dont l'État devait se charger. Similairement, le document 7 montre que l'association Phyto-victimes constituée de familles d'agriculteurs ayant été exposés à des pesticides qui ont mis à leur santé a du maintenir un équilibre dans le cadrage de son problème : rester suffisamment

## NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

proche de générations futures, dont le mouvement avait besoin de soutien, et sans trop critiquer la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles qui était pourtant restée sourde à leurs demandes, sous peine d'être exclus du "monde agricole". Ce cadrage fait que les coupables de dégradation de l'environnement sont désignés de manière bien spécifique et incomplète: on dénonce les producteurs de pesticides mais pas les syndicats ayant encouragé leur utilisation.

En conclusion, défense de l'environnement n'implique pas ~~une~~ ~~sorte~~ ~~à~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~ré~~ ~~na~~ ~~is~~ ~~se~~ nécessairement une société coupée en deux entre ceux qui polluent mais sont suffisamment riches pour ne pas en sentir les conséquences et ceux qui, pauvres, ne peuvent même pas tant polluer ou alors la font faute d'alternative (la voiture en milieu rural) et qui subissent de plein fouet les menaces environnementales. L'enjeu central dans ces politiques de défense de l'environnement est de porter un objectif commun et explicite de redistribution pouvant ainsi tendre vers ~~un~~ davantage de justice sociale. Pour cela il faut être fondamentalement attentif à la manière dont on

cadre la défense de l'environnement comme problème public.



16/